

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 12 octobre 2016 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- M. François Robillard, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. André Bessette, conseiller*
- M^{me} Annie-Claude Lacombe, conseillère*
- M. François Racine, conseiller*

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

- M^{me} Sylvie Brunet, greffière*
- M. André Charron, directeur général*

SUR CE :

2016-10-242

ORDRE DU JOUR – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-243

PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2016
tel que soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 6 octobre 2016 :

*Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration
totalisant la somme de 57 367,12 \$;*

*Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la
somme de 409 125,94 \$;*

*Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme
de 1 767 911,02 \$;*

*De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des
sommes dues à ces fournisseurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT NUMÉRO 624-3 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 624
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

*Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une
prochaine séance il présentera, ou fera présenter, le règlement numéro
624-3 modifiant le règlement numéro 624 concernant les limites de
vitesse sur le territoire de la ville.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

*D'approuver le règlement numéro 649-1 modifiant le règlement numéro
649 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus
municipaux.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-246

RÈGLEMENT NUMÉRO 639-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 639
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

*D'approuver le règlement numéro 639-1 modifiant le règlement numéro
639 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés
municipaux.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-247

RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1400 QUANT AUX NORMES DES
MARGES DANS LES ZONES H-701, H-703,
H-704, H-706, H-707 ET H-709 – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

*D'approuver le règlement numéro 1400-22 modifiant le règlement de
zonage numéro 1400 quant aux normes des marges dans les zones H-
701, H-703, H-704, H-706, H-707 et H-709.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultation

*La mairesse explique la nature et les effets de cette dérogation mineure
et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette
demande.*

Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.

Décision

2016-10-248

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
101, 31^E AVENUE

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 septembre 2016 les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 101, 31^e Avenue celle-ci ayant pour objet :

- De permettre une superficie de lot de 464 mètres carrés au lieu de 465 mètres carrés.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2016-09-45;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 101, 31^e Avenue, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultation

La mairesse explique la nature et les effets de cette dérogation mineure et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande.

Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.

Décision

2016-10-249

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
30, 36^E AVENUE

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 septembre 2016 les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 30, 36^e Avenue celle-ci ayant pour objet :

- permettre du pavage et l'entrée charretière en façade de la propriété

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2016-09-46;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 30, 36^e Avenue, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultation

La mairesse explique la nature et les effets de cette dérogation mineure et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande.

Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.

Décision

2016-10-250

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
3191, RUE LAURIN*

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 septembre 2016 les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3191, rue Laurin celle-ci ayant pour objet :

- *de permettre le total des marges latérales à 4,8 mètres au lieu de 5 mètres*

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2016-09-47;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3191, rue Laurin, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-251

DEMANDE DE PIIA - 3204, CHEMIN D'OKA

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 octobre 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2016-10-48;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller André Bessette
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 3204, chemin d'Oka, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-252

DEMANDE DE PIIA - 3265, RUE DES COLIBRIS

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 octobre 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'ajout d'un porte-à-faux en façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2016-10-49;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 3265, rue des Colibris, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-253

DEMANDE DE PIIA - 3285, RUE DES TOURTERELLES

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 octobre 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2016-10-50;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 3285, rue des Tourterelles, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-254

DEMANDE DE PIIA - 2871, BOULEVARD DES PROMENADES

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 octobre 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la pose d'une enseigne à plat sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2016-10-51;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

*D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 2871,
boulevard des Promenades, telle que soumise.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-255

DEMANDE DE PIIA - 3239, RUE GUY

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 octobre 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale avec logement supplémentaire au sous-sol, modèle La Mythique 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2016-10-53;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller André Bessette
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

*D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 3239, rue
Guy, telle que soumise.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-256

*DEMANDE DE PIIA - 3050, RUE DES
BOURRASQUES*

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 octobre 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2016-10-52;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 3050, rue des Bourrasques, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-257

*DEMANDE DE PIIA - 3057, RUE DU
BLIZZARD*

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 octobre 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale avec logement supplémentaire ou intergénérationnel;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2016-10-54;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 3057, rue du Blizzard, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-258

*DEMANDE DE PIIA - 2979, BOULEVARD
DES PROMENADES*

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 octobre 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un bâtiment de douze (12) condominiums;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2016-10-55;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 2979, boulevard des Promenades, telle que soumise à la condition suivante :

- *qu'une garantie financière de 10 000 \$ soit déposée au moment de la délivrance du permis de construction pour l'aménagement du terrain.*

Le conseiller François Robillard demande le vote sur ce point.

Ont voté pour : Jean-Guy Lajeunesse
 Yves Legault
 André Bessette
 François Racine

Ont voté contre : François Robillard
 Annie-Claude Lacombe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-10-259

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
RENOUVELLEMENT DE MANDAT

*Il est proposé par le conseiller André Bessette
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

*De renouveler le mandat de monsieur Serge Therrien, à titre de membre
du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans tel que
stipulé à l'article 3 du Règlement constituant un comité consultatif
d'urbanisme, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-260

MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu*

*De procéder à la nomination du maire suppléant de la façon
suivante :*

- *1er novembre 2016 au 28 février 2017: André Bessette*
- *1^{er} mars au 31 mai 2017: Yves Legault*
- *1^{er} juin au 31 août 2017 : Annie-Claude Lacombe*
- *1^{er} septembre au 30 novembre 2017: François Racine*

*De nommer ceux-ci substitués de la mairesse à la MRC de Deux-
Montagnes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-261

ENTENTE INTERMUNICIPALE - PRATIQUE
DE LA CROSSE - DEMANDE D'ADHÉSION

*CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat concernant l'échange de
terrains et de gymnase aux fins de la pratique de la crosse a été signée*

Le 12 octobre 2016

par différentes municipalités de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire adhérer à cette entente afin de promouvoir ce sport et rendre accessible la pratique de la crosse à tous les citoyens marthelacquois;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

D'adhérer au regroupement intermunicipal concernant la pratique de la crosse.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-262

**VÉGÉTALISATION DES BERGES - LAC
DES DEUX-MONTAGNES – APPUI AU
COBAMIL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des bassins versants des Mille-Iles (COBAMIL) a pour mission de protéger et préserver les ressources en eau en offrant des services de nature professionnelle et scientifique aux différents acteurs des milieux public, privé et associatif, ainsi qu'aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le COBAMIL a élaboré un projet de végétalisation des berges dont le secteur visé est le Lac des Deux-Montagnes et ses tributaires;

CONSIDÉRANT QUE le COBAMIL prévoit faire de la sensibilisation et offrir des plants à prix modique aux citoyens riverains de tous les plans d'eau du territoire couvert, de même que l'accès à des modèles de plans d'aménagement ainsi qu'un support technique pour la plantation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse appuyé par le conseiller François Racine et résolu

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac appuie le COBAMIL quant à son projet de végétalisation des rives des tributaires du lac des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-263

**STAGIAIRE EN COMPTABILITÉ –
EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT la demande de stage reçue de Madame Jacinthe Gagnon;

Le 12 octobre 2016

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux ressources humaines;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'entériner le stage en comptabilité de madame Jacinthe Gagnon au Service de la trésorerie, et ce, pour la période du 19 septembre au 14 octobre 2016.

De plus, d'autoriser le versement d'une compensation telle que prévue à la résolution 2010-05-193.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-264

SUBVENTION - TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

Le 12 octobre 2016

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac atteste par la présente résolution que la programmation de travaux jointe en annexe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-265

**AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTE D'ÉLITE -
TRISTAN ASPECK**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue en date du 10 août 2016 de Tristan Aspeck, athlète d'élite en baseball;

CONSIDÉRANT que ce marthelacquois fait partie du programme d'Excellence, qu'il se démarque dans sa discipline et qu'il a représenté le Québec au Championnat Canadien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
Appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

D'autoriser le versement d'une somme de 200 \$ à Tristan Aspeck afin de reconnaître ses exploits sportifs et de l'encourager dans la poursuite de ses objectifs de performance. Cette somme sera prise à même le fonds communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-266

**AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTE D'ÉLITE -
TALIA BALBUENA-DIZAZZO**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de Talia Balbuena-Dizazzo, athlète d'élite en Cheerleading, en date du 5 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT que cette marthelacquoise a représenté le Québec lors de la compétition de cheerleading qui s'est tenue à Niagara Falls et

Le 12 octobre 2016

qu'elle a remporté la médaille d'or;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
Appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'autoriser le versement d'une somme de 200 \$ à Talia Balbuena-Dizazzo afin de reconnaître ses exploits sportifs et de l'encourager dans la poursuite de ses objectifs de performance. Cette somme sera prise à même le fonds communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-267

**REMBOURSEMENT - FRAIS DE NON
RÉSIDENT - MAUDE LARIVIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais de non-résident reçue en date du 3 octobre 2016 de Maude Larivière, concernant la pratique du hockey féminin au sein de l'Association de hockey féminin des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la pratique de ce sport n'est pas offerte sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu*

D'autoriser le versement d'une somme de 325 \$ à Maude Larivière afin de l'encourager à continuer la pratique du hockey féminin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-268

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population soit l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Le 12 octobre 2016

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac prévoit deux activités pendant cette semaine, soit une chasse aux trésors et une conférence de l'auteur marthelacquois Simon Roy;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller André Bessette
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

De proclamer la semaine du 15 au 22 octobre 2016, "Semaine des bibliothèques publiques".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-269

*FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES
- REJET DES SOUMISSIONS*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations en date du 21 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une erreur administrative est survenue et qu'il y a lieu de recommencer le processus d'appel d'offres;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

De rejeter les soumissions reçues et de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-270

*FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES
- OCTROI DU CONTRAT*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations en date du 3 octobre 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations de coordonnateur au Service des travaux publics et de l'entretien du territoire en date du 12 octobre 2016;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

Le 12 octobre 2016

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres au plus bas soumissionnaire conforme, soit Centre du Jardin Deux-Montagnes, pour un montant de 28 485 \$ plus toutes taxes applicables, laquelle somme provient de l'excédent de fonctionnement affecté – fonds de l'arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-271

*FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÎLOTS
MULTIMATIÈRES - OCTROI DU CONTRAT*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations en date du 23 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations de la chargée de projet en environnement en date du 5 octobre 2016;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'îlots multimatières à Les Industries B.R. Métal inc. pour un montant de 31 400 \$ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-272

*CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE VIRAGE
À DROITE - OCTROI DU CONTRAT*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public en date du 20 septembre 2016;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de la firme BSA Groupe Conseil en date du 11 octobre 2016;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'octroyer le contrat pour la construction d'une voie de virage à droite à Constructions Anor (1992) inc. pour un montant de 147 702,35 \$ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu*

*D'autoriser la pose de panneaux de signalisation aux endroits
suivants :*

- *Arrêts interdits sur la rue André entre les rues Yves et Jean*
- *Demi-tour interdit sur la rue François entre les rues Laurin et André*
- *Virage en U interdit au bout du terre-plein sur le boulevard des Pins face à la sortie du centre commercial.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations en date du 24 août 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service du génie et de l'aménagement du territoire en date du 28 septembre 2016;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De rejeter toutes les soumissions relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service d'enregistreurs de débordement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS

- *Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation concernant le règlement d'emprunt numéro 661*
- *Dépôt du rapport du directeur général concernant la signature de contrats*
- *Dépôt du rapport du directeur général concernant l'embauche de personnel temporaire*
- *Dépôt du rapport des valeurs des constructions unifamiliales – Septembre 2016*

- *Dépôt du rapport des permis de construction – Septembre 2016*
- *Dépôt des statistiques de la bibliothèque – Septembre 2016*
- *Dépôt des états financiers trimestriels comparatifs au 30 septembre 2016*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2016-10-275

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

De lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE